



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution [2018/4](#) du Conseil économique et social, rend compte des progrès accomplis dans les volets sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment la lutte contre la pauvreté et la faim, la réduction des inégalités, le développement social inclusif, la paix et la sécurité et la bonne gouvernance. Il passe aussi en revue les partenariats et la mobilisation des ressources ainsi que le chemin parcouru dans la mise en œuvre concertée de l'Agenda 2063, intitulé « L'Afrique que nous voulons », et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs recommandations d'action visant à favoriser l'accélération du développement en Afrique et sa durabilité y sont formulées.

* [E/CN.5/2019/1](#).



I. Introduction

1. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté en 2001 par l'Union africaine, définit les objectifs et le cadre d'action pour le développement du continent et son intégration dans l'économie mondiale. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, programme de transformation élaboré par l'Union africaine, insufflent une nouvelle vie aux efforts visant à bâtir un monde ouvert, prospère et pacifique où nul n'est laissé pour compte, notamment en Afrique. Le présent rapport périodique sur les aspects sociaux du NEPAD contribue au bilan des avancées enregistrées dans la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

II. Progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et la faim et la réduction des inégalités

A. La pauvreté

2. La lutte contre l'extrême pauvreté se poursuit en Afrique. Selon les dernières estimations, le taux d'extrême pauvreté est tombé de 45,2 % en 1990 à 34,9 % en 2015. En Afrique subsaharienne, il est revenu de 54,3 % en 1990 à 41,1 % en 2015. En Afrique du Nord, la pauvreté a rapidement reculé : de 12,9 % en 1990, elle n'était plus que de 2,2 % en 2015. Malgré cette embellie, 27 des 28 pays les plus pauvres du monde se trouvent en Afrique subsaharienne, où le taux d'extrême pauvreté dépasse partout 30 %. Dans les pays à faible revenu et les pays les moins avancés, qui se concentrent dans cette région, il est aussi généralement élevé (plus de 50 %)¹.

3. Alors même que le taux de pauvreté baisse, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté augmente. En Afrique subsaharienne, elles étaient 277,51 millions en 1990 et 413,25 millions en 2015, cette hausse s'expliquant par la rapidité de l'accroissement démographique, la faiblesse du capital humain et l'accès insuffisant aux infrastructures de base. Dans de nombreux pays, la croissance économique n'a eu qu'une faible incidence sur la pauvreté, car elle demeure principalement portée par l'extraction des ressources naturelles, qui est une activité à forte intensité de capital à l'origine de fortes inégalités de revenus.

4. Si ces tendances des niveaux et des chiffres de la pauvreté perdurent, le taux moyen d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne dépassera 25 % en 2030 et, parmi les personnes concernées, près de 9 sur 10 vivront dans cette région. À supposer, dans le meilleur des cas, que la croissance économique atteigne 8 % par an, le taux d'extrême pauvreté dans la région s'établirait tout de même à 13,4 % en 2030, contre 0,4 % dans le reste du monde².

5. Au niveau des pays, l'Algérie, l'Égypte, Maurice, le Maroc, les Seychelles et la Tunisie ont pratiquement éliminé l'extrême pauvreté. Des pays sans grandes ressources naturelles, comme le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Guinée, le Libéria, le Niger, la République-Unie de Tanzanie et le Tchad, sont parvenus depuis 2000 à faire baisser la pauvreté à un rythme comparable à celui observé en Chine entre 1996 et 2013, grâce en partie à des programmes de réduction de la dette comme l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui ont contribué à stimuler les dépenses

¹ Banque mondiale, « PovcalNet ». Disponible à l'adresse <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/home.aspx> (consulté le 21 novembre 2018).

² Banque mondiale, *Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée : compléter le puzzle de la pauvreté*. Washington, 2018.

sociales. D'autres pays ont obtenu cette baisse par une augmentation de la production agricole, couplée à un recul du taux de fécondité. C'est le cas, par exemple, du Botswana, où le taux d'extrême pauvreté a reculé de 11,6 points de pourcentage entre les périodes 2002-2003 et 2009-2010³.

6. Dans une optique multidimensionnelle, c'est-à-dire en tenant compte du revenu, de l'éducation et de l'accès aux infrastructures de base, le taux de pauvreté en Afrique subsaharienne est encore plus élevé. En 2013, la pauvreté multidimensionnelle touchait environ 64,3 % de la population. C'est aussi dans cette région que se conjuguent le plus de facteurs concourant à la pauvreté. Il faut donc intervenir sur plusieurs fronts, car cibler un seul facteur serait sans doute sans effet sur les multiples dimensions de la pauvreté.

7. Le travail décent est un moyen incontournable de réduire durablement la pauvreté. Malgré certains progrès, la pauvreté reste très présente en Afrique même chez celles et ceux qui travaillent. Le pourcentage de travailleurs extrêmement pauvres (disposant de moins de 1,90 dollar par jour) était de 32 % en 2017. Il devrait revenir à 31 % en 2018 et à 30 % en 2019. En 2017, le taux d'extrême pauvreté parmi les travailleurs était particulièrement élevé en Afrique subsaharienne (37 %) et bien moindre en Afrique du Nord (5 %). Le phénomène concernait en tout 140,6 millions de personnes sur le continent, dont 137 millions en Afrique subsaharienne. Ces chiffres sont voués à augmenter si l'accroissement rapide de la population en âge de travailler se poursuit sans réduction de la pauvreté chez les travailleurs⁴. En Afrique subsaharienne, la pauvreté des travailleurs touche davantage les jeunes que les adultes. En tout, 42 % des jeunes travailleurs vivaient dans l'extrême pauvreté en 2016, soit le taux plus élevé au monde pour cette classe d'âge³.

8. Les pays d'Afrique ne pourront faire reculer davantage la pauvreté sans une croissance inclusive et durable, autrement dit sans réduire les inégalités et diversifier leurs économies au moyen d'une transformation structurelle. Il est en particulier essentiel de privilégier des modes de croissance à forte intensité de main-d'œuvre et d'investir dans le capital humain par un effort d'enseignement et de formation, y compris professionnelle, à l'intention des jeunes et des enfants, des femmes des personnes handicapées et des populations rurales.

B. La faim et la sécurité alimentaire

9. Après un recul prolongé amorcé en 2000, la faim progresse à nouveau en Afrique, aucune autre région ne souffrant autant de ce fléau ou de l'insécurité alimentaire. La prévalence de la dénutrition (à savoir la proportion de personnes sous-alimentées), qui était tombée de 21,2 % à 18,3 % entre 2005 et 2014, est remontée à 20,4 % en 2017 ; en termes absolus, le nombre de personnes sous-alimentées est passé de 200 millions en 2010 à 257 millions en 2017. La dénutrition est particulièrement répandue en Afrique subsaharienne, où elle concernait 23,2 % de la population en 2017, et en particulier en Afrique de l'Est (31,4 %). Ces niveaux de plus en plus élevés sont essentiellement imputables à la pauvreté, à des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses chroniques et les inondations, aux

³ Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : croissance, emploi et inégalités* (Addis-Abeba et Paris, 2018).

⁴ Organisation internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018* (Genève, 2018).

conflits, à l'insuffisance des investissements dans l'agriculture et à l'augmentation et l'instabilité des prix des produits alimentaires⁵.

10. L'insécurité alimentaire s'aggrave également, en particulier en Afrique subsaharienne. Entre 2014 et 2017, sa prévalence est passée de 22,3 % à 29,8 % sur le continent et de 25 % à 33,8 % en Afrique subsaharienne. Le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire grave a également augmenté pendant la période, grimpa de 260 millions à 375 millions dans l'ensemble de l'Afrique.

11. La malnutrition, qui demeure aussi un enjeu persistant, nuit aux résultats en matière de santé et d'enseignement ainsi qu'à la productivité économique. L'Afrique est le continent où la prévalence des retards de croissance a diminué le plus lentement. Entre 2000 et 2017, elle a reculé de 21 % en Afrique (de 38,3 % à 30,3 %), contre une baisse de 39 % en Asie et de 43 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'Afrique est aussi le seul continent où le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un tel retard a augmenté entre 2000 et 2017 (de 50,6 millions à 58,7 millions). L'Afrique de l'Ouest entre pour près de la moitié dans cette augmentation⁶.

12. Parallèlement à la sous-alimentation persistante, un phénomène inquiétant est celui du surpoids, qui progresse en Afrique. Dans l'ensemble, si la prévalence de la surcharge pondérale chez les enfants de moins de 5 ans reste faible sur le continent (5 % en 2017), elle s'est considérablement accrue en Afrique du Nord et en Afrique australe pour s'établir aux niveaux élevés de 10,3 % et de 13,7 %, respectivement, en 2017. En termes absolus, le nombre d'enfants en surpoids est passé de 6,6 millions en 2000 à 9,7 millions en 2017 sur le continent, dont la moitié en Afrique du Nord et en Afrique australe. De plus, au niveau mondial, près de la moitié des 20 pays où le taux d'obésité des adultes augmente le plus rapidement se trouvent en Afrique⁷.

13. Étant donné qu'au moins 60 % de la population africaine vivent en zones rurales et dépendent de l'agriculture, les pays africains et leurs partenaires de développement sont conscients du fait qu'une croissance tirée par l'agriculture est essentielle à l'élimination de la faim et à la réduction de la pauvreté. En 2003, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, qui prévoyait d'allouer au moins 10 % des dépenses publiques annuelles à l'agriculture. Seuls 10 pays sont parvenus à tenir cet engagement pendant la période 2015-2016, au premier rang desquels le Malawi et l'Éthiopie (17,6 % et 16,8 %, respectivement).

14. En 2014, les dirigeants africains ont adopté la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, dans laquelle ils ont réaffirmé le rôle positif joué par l'agriculture dans le développement du continent. Ils se sont également engagés à passer en revue tous les deux ans la situation de l'agriculture et, à ce titre, à suivre et contrôler l'application des dispositions de la Déclaration⁸ et à en rendre compte. Il ressort du premier rapport biennal sur l'application de la Déclaration, paru en 2017 et décrivant les résultats obtenus par les États Membres de l'Union africaine pendant la période 2015-2016, que sur les 47 pays ayant signalé des progrès, 20 avaient obtenu la note minimale globale de 3,94 sur 10 sur l'échelle

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture *et al.*, *État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018. Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition* (Rome, 2018).

⁶ Fonds des Nations Unies pour l'enfance *et al.*, *Levels and trends in child malnutrition : joint child malnutrition estimates – key findings of the 2018 edition* (2018).

⁷ Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional pour l'Afrique, *Nutrition dans la région africaine de l'OMS* (Brazzaville, 2017).

⁸ Disponible à l'adresse suivante : https://au.int/sites/default/files/documents/33005-doc-br_report_to_au_summit_draft_stc_eng.pdf (consultée le 21 novembre 2018).

mesurant leur aptitude à tenir leurs engagements d'ici à 2025. Le Rwanda était le pays ayant obtenu les meilleurs résultats quant aux sept engagements énoncés dans le texte.

15. Pour éliminer la faim et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, il est impératif que l'agriculture soit au cœur des programmes de développement. En appliquant à leur niveau le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, les pays sont à même de faire évoluer le secteur agricole dans tout le continent, comme l'ont montré les cas éthiopien et rwandais.

C. Les inégalités

16. Les inégalités de plus en plus prononcées font obstacle à la croissance économique à long terme et à la réduction de la pauvreté. Elles empêchent des franges considérables de la population de participer au développement et d'en bénéficier, malgré la promesse faite dans le Programme 2030 de « ne laisser personne de côté ». Les disparités de revenus sont en moyenne plus marquées en Afrique que dans le reste du monde en développement. Ramener le coefficient de Gini, qui est actuellement de 0,41, jusqu'au taux asiatique (0,35) équivaldrait à faire sortir 130 millions de personnes de plus de l'extrême pauvreté³.

17. En ce qui concerne les inégalités de revenus, les tendances varient à l'intérieur du continent. En Afrique australe, les écarts, très prononcés à l'origine, sont restés élevés malgré un fléchissement. C'est dans cette région, où sont regroupés 6 des 10 pays les plus inégalitaires au monde, que l'on observe les disparités de revenus les plus marquées du continent, qui sont aussi parmi les plus fortes au monde. Sur l'ensemble de la décennie, le coefficient de Gini des pays de la région a généralement dépassé 0,50. C'est aussi en Afrique australe que l'on constate la plus grande différence entre les revenus des 20 % de la population les plus riches et ceux des 20 % les plus pauvres. En Afrique centrale, les inégalités de revenus sont demeurées élevées pendant les 15 dernières années, le coefficient de Gini stagnant à environ 0,40 entre le début de la décennie 2000 et celui de la suivante. Les faibles recettes fiscales des pays de la région, qui ne représentaient que 11 % de leur produit intérieur brut (PIB) en 2016 contre 16 % en moyenne pour l'ensemble de l'Afrique, freinent probablement la redistribution nécessaire à l'égalité et à l'investissement social. En Afrique de l'Est, les inégalités de revenus, variables d'un pays à l'autre, ont globalement augmenté entre 2000 et 2010. Maurice, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie font exception en raison des programmes de protection sociale et d'investissement dans la formation, y compris professionnelle qu'ils mettent en œuvre, et de l'aide qu'ils fournissent aux entreprises. En Afrique du Nord, les inégalités de revenus sont restées relativement faibles (coefficient de Gini de 0,33 en moyenne sur la période 2010-2015). En Afrique de l'Ouest, elles ont globalement diminué – le coefficient de Gini s'est établi en moyenne à 0,40 sur la période 2014-2017 – sauf en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria, où, déjà prononcées, elles ont encore augmenté. Si l'on considère l'écart entre les revenus des plus riches et ceux des plus pauvres, le plus fort degré d'inégalité se trouve en Afrique australe, le plus faible en Afrique du Nord, tandis que l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest s'établissent toutes à un niveau intermédiaire comparable³.

18. En outre, l'inégalité des chances reste forte en Afrique, notamment pour ce qui est de l'accès aux services de base et aux ressources productives comme l'enseignement, les soins de santé et l'alimentation, l'eau et l'assainissement, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication et les

financements et crédits. De grandes disparités séparent les zones urbaines et rurales en ce qui concerne l'accès aux services de base. En Afrique subsaharienne, par exemple, 70 % des ménages ont accès à l'électricité dans les zones urbaines, contre 22 % dans les zones rurales⁹.

19. L'Afrique a fait des progrès remarquables en matière d'égalité des sexes. La région a presque atteint la parité dans les effectifs de l'enseignement primaire et les taux d'achèvement de l'enseignement secondaire ont partout augmenté, pour les filles comme pour les garçons. La fréquence des mariages d'enfants a diminué et certains pays ont réussi à retarder l'âge du mariage chez les femmes¹⁰. Le taux d'activité des femmes en Afrique subsaharienne a légèrement progressé.

20. Quinze pays d'Afrique subsaharienne ont signalé une plus grande représentation des femmes au parlement national. En 2018, les femmes occupent 23,7 % des sièges des chambres basses dans la région, contre 19,8 % en Asie et 18,6 % dans les États arabes. Le Rwanda, où 61,3 % des sièges des chambres basses sont occupés par des femmes, est le pays du monde où elles sont le plus représentées¹¹. Parmi les membres du gouvernement récemment constitué en Éthiopie, parmi lesquels on compte 50 % de femmes, les fonctions de ministre de la défense et de présidente sont occupées pour la première fois par des femmes.

21. Malgré cette évolution, la quasi-totalité des pays africains connaissent encore d'importantes inégalités entre les sexes, dans les domaines économique, social, politique et économique et en matière de développement humain. Par exemple, les femmes africaines ont moins de chances d'exercer un emploi que les hommes, et lorsqu'elles en exercent un, elles perçoivent un salaire équivalent en moyenne à 70 % seulement de celui des hommes. Dans près des deux tiers des pays, elles ont plus de risques de souffrir de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire que les hommes. Il faut encore faire davantage pour parvenir à la parité des sexes dans l'éducation, en particulier dans l'enseignement secondaire et supérieur, sauf en Afrique du Nord.

III. Promouvoir le développement social inclusif

A. Accès à un enseignement et à une formation professionnelle de qualité

22. L'enseignement est l'un des principaux facteurs de développement. Les recherches ont montré qu'augmenter de deux ans la période d'études des adultes de plus de 15 ans dans les pays en développement aiderait près de 60 millions de personnes à sortir de la pauvreté et que l'universalisation de l'enseignement primaire et secondaire sortirait plus de 420 millions de personnes de la pauvreté, ce qui reviendrait à réduire de plus de moitié le nombre de pauvres dans le monde¹².

23. Les pays africains continuent d'enregistrer des progrès significatifs en matière d'enseignement. Le nombre d'élèves inscrits à l'école primaire est passé de 62

⁹ Groupe de la Banque mondiale, *Africa's Pulse*, n° 17 : une analyse des perspectives qui façonnent l'avenir économique de l'Afrique, avril 2018.

¹⁰ Commission économique pour l'Afrique et al. *Rapport sur le développement durable en Afrique 2017 : suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable* (Addis-Abeba, 2017).

¹¹ Union interparlementaire, *Les femmes dans les parlements nationaux, État de la situation au 1^{er} octobre 2018*, disponible à l'adresse <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm> (consulté le 21 novembre 2018).

¹² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Réduire la pauvreté dans le monde à travers l'enseignement primaire et secondaire universel*, Document d'orientation 32/ Bulletin d'information 44 (Paris, 2017).

millions en 1990 à 149 millions en 2012. Pour que davantage d'enfants puissent être scolarisés dans le primaire, 15 pays d'Afrique subsaharienne ont supprimé les frais de scolarité depuis 2000¹³. Grâce à des taux de transition et de persévérance scolaire plus élevés, le taux brut de scolarisation dans le secondaire est passé de 24 % en 1999 à près de 50 % en 2012 dans le premier cycle et de 22 % à 32 % dans le deuxième cycle pendant cette période. Cette augmentation est particulièrement sensible dans les pays les plus pauvres¹⁴.

24. Au total, 21 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire, 37 % des adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire et 58 % des jeunes en âge de fréquenter le second cycle du secondaire n'étaient pas scolarisés en 2016¹⁵. Au total, 41 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire n'achevaient pas ce cycle d'enseignement¹⁶. Environ 123 filles pour 100 garçons en âge de fréquenter l'école primaire ont été privées du droit à l'éducation en 2016¹⁵ et l'inscription des femmes dans l'enseignement supérieur reste moins fréquente que celle des hommes. En outre, malgré les progrès de la scolarisation, l'analphabétisme reste répandu. En 2016, plus d'un jeune sur quatre en Afrique subsaharienne ne savait pas lire. Environ 87 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'atteignaient pas le niveau d'aptitude minimale en lecture en 2015, principalement en raison de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Le taux d'alphabétisation des adultes est resté à 65 % entre 2000 et 2016¹⁶.

25. Le manque d'enseignants bien formés est une autre des difficultés qui se posent pour répondre aux besoins éducatifs de l'Afrique. La proportion d'enseignants ayant une formation adéquate est de 36 % dans l'enseignement préscolaire, de 62 % dans le primaire et de 45 % dans le secondaire. Seules 22 % des écoles primaires et 49 % des écoles secondaires du premier cycle en Afrique subsaharienne avaient accès à l'électricité en 2015, ce manque d'infrastructure faisant également obstacle à l'amélioration de l'enseignement. Les conflits perturbent également la fréquentation scolaire. Par exemple, 611 enseignants sont morts des suites d'attaques terroristes perpétrées dans des établissements scolaires par Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad (Boko Haram), qui ont forcé 19 000 élèves à fuir entre 2009 et 2015.

26. Il faut en outre mobiliser des ressources en faveur de l'enseignement et de la formation professionnelle en Afrique. Actuellement, les dépenses sociales consacrées à ce secteur restent faibles. En 2015, les dépenses destinées à l'enseignement entraient pour 16,9 % dans les dépenses publiques totales en Afrique subsaharienne¹⁶. Les fournitures scolaires, le matériel pédagogique ou les transports reviennent presque aussi cher aux ménages que les frais de scolarité¹⁷. La part de l'aide internationale totale allouée à l'éducation de base en Afrique subsaharienne est tombée à 26 % en 2015, soit moins de la moitié qu'en 2002, alors même que plus de la moitié des enfants non scolarisés dans le monde vivent dans la région. En revanche, en Afrique du Nord et en Asie occidentale, où vivent 9 % des enfants concernés, cette part est passée de 5 % en 2002 à 22 % en 2015¹⁶.

¹³ Africa-America Institute, *State of Education in Africa Report 2015 : A Report Card on the Progress, Opportunities and Challenges Confronting the African Education Sector* (New York, 2015).

¹⁴ Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, *Promoting Lifelong Learning for All : The Experiences of Ethiopia, Kenya, Namibia, Rwanda and the United Republic of Tanzania*. (Hambourg, 2018).

¹⁵ Institut de statistique de l'UNESCO, « One in five children, adolescents and youth is out of school », Bulletin d'information n° 48 (Paris 2018).

¹⁶ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/2018 : rendre des comptes en matière d'éducation : tenir nos engagements* (Paris, 2017).

¹⁷ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2018 : apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation* (Washington, 2018).

27. Pour améliorer les taux de scolarisation, de fréquentation et d'achèvement des études et réduire l'analphabétisme, les pays africains doivent rendre l'enseignement obligatoire et améliorer la qualité des formations et l'accès à celles-ci. La transformation structurelle du continent ne pourra aboutir sans une main-d'œuvre qualifiée, ce qui rend d'autant plus nécessaires les initiatives destinées à fournir aussi bien une éducation formelle qu'une formation technique et professionnelle appropriée. Les jeunes Africains doivent recevoir une formation de base solide et avoir la possibilité de suivre des études supérieures. Les pays doivent par ailleurs continuer de placer la constitution d'un capital de connaissances au cœur de leurs projets et stratégies nationaux de développement inclusif¹⁸.

B. Instaurer une couverture sanitaire universelle et prévenir les maladies graves

28. L'Afrique a fait de grands progrès dans le secteur de la santé. L'espérance de vie moyenne à la naissance est passée de 57 ans en 2010 à 60 ans en 2015 pour les deux sexes. Les taux bruts de natalité et de mortalité pour 1 000 habitants ont diminué, tombant respectivement de 39,2 à 34,3 et de 13,7 à 8,9 sur la période 2000-2015. Il en va de même en Afrique subsaharienne pour les taux de mortalité néonatale et de mortalité des moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes, qui sont revenus de 41 à 27 et de 156 à 76, respectivement, entre 2000 et 2017¹⁹. Le taux de couverture vaccinale contre la poliomyélite est passé de 38 % en 2000 à 95 % en 2014, et s'est maintenu à ce niveau.

29. Le taux de mortalité maternelle a également diminué pour s'établir à 542 pour 100 000 naissances vivantes, ce qui demeure un niveau élevé. Seules 49,6 % des femmes en âge de procréer mariées ou en couple ont bénéficié de la planification familiale voulue pendant la période 2011-2015. La couverture des soins prénatals est également restée d'une faiblesse préoccupante. En 2015, seules 54 % des femmes enceintes bénéficiaient d'une couverture complète des soins prénatals indispensables. La région s'est également caractérisée par un très faible taux d'assistance qualifiée à la naissance (54 %) entre 2005 et 2016. En 2018, l'Afrique subsaharienne était celle des régions où le taux de natalité des adolescentes est le plus élevé (101 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)²⁰.

30. Le taux d'infection à VIH a baissé de 2,1 pour 1 000 en 2011 à 1,2 en 2016, ce qui, en termes absolus, représente encore une incidence de 1,2 million de nouvelles infections. Alors que 2,1 millions de personnes recevaient un traitement antirétroviral en 2007, elles étaient 13,8 millions en 2016, ce qui témoigne de l'amélioration des résultats du programme de traitement antirétroviral dans la région. Il y avait plus de 1,3 million de femmes enceintes séropositives en 2016. La proportion de femmes recevant un traitement antirétroviral pour la prévention de la transmission mère-enfant, qui était de 50 % en 2008, a augmenté pour s'établir à 68 % en 2016. Le taux de mortalité par 100 000 habitants est resté élevé malgré un fléchissement (de 139 en 2011 à 71 en 2016).

31. Les taux d'incidence du paludisme et de mortalité due à cette maladie ont chuté pendant la période 2010-2016, revenant de 299 à 240 cas pour 1 000 habitants et de

¹⁸ Banque mondiale, *Perspectives : L'école au service de l'apprentissage en Afrique* (Washington, 2018).

¹⁹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance et al., *Levels and Trends in Child Mortality : Estimates Developed by the UN Inter-Agency Group for Child Mortality Estimation* (New York, 2018).

²⁰ Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional pour l'Afrique, *Atlas of African Health Statistics 2018 : Universal Health Coverage and the Sustainable Development Goals in the WHO Africa Region* (Brazzaville, 2018).

72 à 50 décès pour 100 000 habitants, respectivement. Pour illustrer la gravité du phénomène, en chiffre absolu, ces taux équivalent à 194 millions de nouveaux cas de paludisme et 405 880 décès imputables à cette maladie en 2016. En outre, le taux de prévalence de la tuberculose est tombé de 345 à 340 pour 100 000 habitants entre 2011 et 2014, et le taux de mortalité due à cette maladie de 47 à 42 pour 100 000 entre 2010 et 2016²⁰.

32. Les épidémies spontanées de maladies, telles que la maladie à virus Ebola, sont pour les pays un fardeau supplémentaire. La République démocratique du Congo a souffert en mai 2018 d'une nouvelle épidémie de maladie à virus Ebola, qui a fait 155 morts. Les conditions de sécurité dans le pays faisant obstacle aux interventions, elles ont augmenté le risque de propagation du virus dans le pays et à l'extérieur²¹. L'épidémie menaçant les pays voisins, l'Organisation mondiale de la Santé a fourni à ceux-ci du personnel et du matériel. Preuve a de nouveau été faite de la nécessité d'investir dans la préparation et de s'employer à mobiliser des ressources. Il faut également mener des activités de sensibilisation pour garantir l'efficacité des interventions²², tandis que les pays africains doivent renforcer leurs systèmes de santé et leur résilience pour minimiser l'impact de ces épidémies.

33. Des efforts plus soutenus doivent être faits pour enrayer les maladies non transmissibles et leurs facteurs de risque en Afrique avant qu'elles ne deviennent les principales causes de mortalité et de morbidité. Les infections des voies respiratoires inférieures, le VIH/SIDA, les maladies diarrhéiques, les accidents vasculaires cérébraux, les coronaropathies ischémiques, la tuberculose et le paludisme figurent en tête de la liste des principales causes des décès dans la région. Le paludisme a considérablement reculé (de la quatrième à la septième place entre 2000 et 2015) grâce à l'efficacité des programmes de lutte contre cette maladie dans la région et le VIH sera également retiré de la liste si le progrès des programmes de lutte contre le virus se poursuit. Il s'agit là d'une évolution encourageante.

C. Dividende démographique

34. L'Afrique ayant le plus fort taux d'accroissement démographique au monde, la population en âge de travailler continue de s'accroître rapidement. La population du continent est passée de 228 millions en 1950 à 1,26 milliard en 2017 et devrait atteindre 2,5 milliards en 2050. Le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans, qui était de 239 millions en 2017, devrait être de 461 millions en 2050²³. La population en âge de travailler, à savoir les personnes âgées de 15 à 64 ans, devrait également augmenter de 70 % pour s'établir à 450 millions d'ici à 2035, ce qui constitue pour la région une chance à saisir. Cette évolution démographique s'accompagne toutefois de plusieurs défis tels qu'un taux de chômage élevé, une faible création d'emplois, une urbanisation rapide et un accès insuffisant aux soins de santé, à l'enseignement et aux infrastructures. L'impuissance à tirer parti de cette conjoncture favorable risquerait donc d'aggraver l'instabilité et de favoriser l'exode des cerveaux.

²¹ Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional pour l'Afrique, *Ebola virus disease : Democratic Republic of the Congo*, Rapport de situation externe 12, 23 octobre. (Brazzaville, 2018).

²² Organisation mondiale de la Santé, *Déclaration sur la réunion du Comité d'urgence du RSI d'octobre 2018 à propos de la flambée de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo*, 17 octobre 2018. Disponible à l'adresse <http://www.who.int/fr/news-room/detail/17-10-2018-statement-on-the-meeting-of-the-ihf-emergency-committee-on-the-ebola-outbreak-in-drc>.

²³ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *World Population Prospects : The 2017 Revision, Key Findings and Advance Tables* (New York, 2017).

35. L'Afrique peut bénéficier du dividende démographique si les possibilités qui s'offrent sont bien exploitées et si le potentiel de la population croissante de jeunes est mis à profit. Pour que cet avantage économique se traduise par une croissance inclusive et durable, les pays du continent doivent créer suffisamment d'emplois décents pour toute la population en âge de travailler. Il convient de moderniser le secteur agricole, où la majeure partie de cette population est employée, et de favoriser ainsi l'industrialisation. Pour absorber la main-d'œuvre agricole excédentaire, des investissements doivent être réalisés en contrepartie dans le secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre. Les pays doivent élaborer des politiques favorisant l'accumulation de capital humain, grâce auxquelles les travailleurs pauvres et peu qualifiés pourront tirer parti des possibilités offertes par la transformation structurelle. Ils doivent investir dans la santé, l'éducation, l'innovation, la formation professionnelle et l'avancement des femmes pour favoriser l'émergence d'une main-d'œuvre en bonne santé, formée et qualifiée¹⁴. L'éducation sexuelle et en matière de santé procréative et la fourniture de services dans ce domaine aux adolescents et aux jeunes sont également essentielles pour éviter qu'ils n'interrompent leur scolarité et les aider à faire des choix en connaissance de cause. Il importe également d'accroître le rôle du secteur privé dans la création d'emplois et d'attirer à cet effet des investissements étrangers directs²⁴.

D. Protection sociale

36. La protection sociale est un instrument de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement socioéconomique inclusif et durable. Alors que son rôle dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'éducation et de la santé est incontestable, elle reste peu étendue en Afrique. La couverture effective, à savoir le pourcentage de la population totale qui cotise régulièrement à un régime d'assurance sociale ou reçoit des prestations, s'élève à 18 %. Nombreux sont les pays qui ont fait de la protection sociale le socle de leurs stratégies nationales de développement. Si tous les pays d'Afrique ont des régimes obligatoires de protection sociale, ceux-ci sont réservés aux personnes employées dans l'économie formelle. Des pays comme le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, la Namibie et les Seychelles sont parvenus à instaurer des régimes de retraite universels non subordonnés au versement de cotisations, tandis qu'en Afrique du Sud, en Algérie, à Cabo Verde ou à Maurice, la couverture universelle repose sur une combinaison de régimes contributifs et non contributifs²⁵.

37. Une petite proportion de la population active employée dans le secteur formel a accès, moyennant cotisation, à un système formel de sécurité sociale couvrant les pensions, les accidents du travail, les prestations de maternité et les soins de santé. Les travailleurs de l'économie informelle sont en revanche réduits à des expédients individuels généralement coûteux et inefficaces et risquent de tomber dans la pauvreté en cas d'aléa soudain, par exemple une maladie ou la perte de leur emploi. Il a été démontré qu'un régime de protection sociale ne couvrant qu'une faible partie de la population active compromet l'impact positif de ce régime sur la productivité et le développement économique.

38. Seuls 16 % des enfants bénéficient d'un régime de protection sociale en Afrique. En outre, 40,8 % des pays africains ne prévoient aucun programme de prestations familiales et les programmes existants ne visent que les enfants pauvres et vulnérables

²⁴ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique, 2018* (Abidjan, 2018).

²⁵ Organisation internationale du Travail, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable, 2017-2019* (Genève, 2017).

ou ceux dont les parents travaillent dans le secteur formel, soit seule une petite proportion. Dans la plupart des pays pour lesquels on dispose de données, moins de 20 % des femmes enceintes bénéficient d'une protection. Certains pays où les prestations de maternité relevaient de la responsabilité de l'employeur ont remplacé ce système par des régimes d'assurance sociale.

39. Le droit aux allocations de chômage n'est ouvert qu'à une faible part de la population en âge de travailler. Seuls 5,6 % des chômeurs en bénéficient, ce qui s'explique principalement par l'importance de l'emploi dans le secteur informel où ces prestations sont inexistantes. Environ 30 % des personnes âgées perçoivent des pensions de retraite. Des pays comme le Botswana, le Lesotho, Maurice, la Namibie et les Seychelles versent des pensions à toutes les personnes âgées.

40. Pour améliorer la couverture, les pays doivent augmenter les dépenses sociales consacrées aux systèmes de protection sociale, et notamment améliorer les garanties minimales. Au cours de la période 2010-2015, les dépenses de protection sociale, sans compter celles destinées à la santé, ont été très faibles (5,9 % du PIB en Afrique et 4,5 % du PIB en Afrique subsaharienne). Elles ont été plus élevées en Afrique du Nord, où le taux s'établit à 7,6 % du PIB, soit à peu près autant qu'en Asie et dans le Pacifique (7,4 %)²⁵.

41. Les pays africains doivent investir dans la protection sociale et l'étendre aux travailleurs du secteur informel, afin de régulariser leur situation et d'améliorer leurs conditions de travail. Les programmes de protection sociale doivent par ailleurs être conçus dans un souci de durabilité afin d'accroître leur efficacité.

IV. Promouvoir la transformation structurelle et la croissance inclusive

A. Emploi productif et travail décent

42. Le plein emploi productif et un travail décent pour tous peuvent contribuer dans une large mesure à la croissance inclusive et au développement durable. Malgré les taux de croissance impressionnants enregistrés par l'Afrique pendant près de deux décennies, la récession mondiale de 2008 y a ralenti la progression de l'emploi et les efforts déployés pour venir à bout de la pauvreté. Si la croissance a repris, son rythme n'est pas assez rapide pour créer les richesses et les emplois nécessaires à la réduction de la pauvreté.

43. Le taux de chômage en Afrique, qui était de 7,9 % en 2017, devrait rester inchangé en 2018, l'Afrique du Nord enregistrant des taux beaucoup plus élevés que l'Afrique subsaharienne. En raison de l'augmentation de la population en âge de travailler et de la population active, le nombre de chômeurs devrait passer de 37,8 millions en 2017 à 38,9 millions en 2018⁴.

44. Le taux de chômage en Afrique du Nord, qui était de 11,7 % en 2017, est le plus élevé au monde. Ce taux devrait certes baisser légèrement à 11,5 % en 2018, mais le nombre de chômeurs dans la sous-région se maintiendra à 8,7 millions. Le taux de chômage est particulièrement élevé chez les femmes et les jeunes, pour lesquels il était de 25 % en 2017, soit le plus élevé au monde. Les jeunes représentent plus de 34 % de l'ensemble des chômeurs et seulement 15 % de la population active dans la sous-région. En outre, les femmes souffrent d'un taux de chômage deux fois plus élevé que les hommes en raison des rôles qui leur sont traditionnellement attribués et qui sont profondément ancrés dans la société ainsi que des discriminations socioculturelles qui restreignent leur accès à des emplois décents. Le taux de chômage

des femmes devrait augmenter encore dans la sous-région sous l'effet de ces obstacles structurels.

45. En Afrique subsaharienne, le taux de chômage de 7,2 % enregistré en 2017 devrait rester inchangé en 2018. Toutefois, le nombre de chômeurs devrait passer de 29,1 millions en 2017 à 30,2 millions en 2018 pour s'établir à 31,3 millions en 2019 en raison d'un accroissement rapide de la population active. Le taux de chômage relativement faible en Afrique subsaharienne masque les écarts entre les pays, avec un niveau beaucoup plus élevé dans certains pays comme l'Afrique du Sud, où il s'établissait à 27,7 % en 2017. Il occulte un autre problème, à savoir le fait que la majorité de la population active de la région exerce des emplois vulnérables ou est sous-employée dans l'économie informelle, qui se caractérise par une situation de grande pauvreté, des inégalités et un déficit de travail décent. La prédominance du secteur informel et la quasi-inexistence de protection sociale poussent les gens à accepter tout type d'emploi, quelles qu'en soient les conditions. En 2018, le pourcentage des emplois vulnérables devrait dépasser 72 %, ce qui en ferait le plus élevé au monde. Selon les prévisions, le nombre de personnes concernées devrait également atteindre 279 millions. La région affiche l'un des taux d'emploi informel les plus élevés en dehors du secteur agricole, allant de 34 % en Afrique du Sud à 90,6 % au Bénin.

46. Les niveaux irréductiblement élevés du chômage chez les jeunes et les femmes en Afrique du Nord et la mauvaise qualité généralisée de l'emploi en Afrique subsaharienne, où la population en âge de travailler est jeune, de plus en plus nombreuse et peu instruite, montrent qu'il est urgent d'investir dans l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, la lutte contre la discrimination, la réduction de l'écart entre femmes et hommes sur le marché du travail et dans l'enseignement et la promotion du passage efficace de l'école à la vie active. Les progrès accomplis dans ces domaines permettront au continent d'être mieux à même de récolter le dividende démographique offert par une population de plus en plus nombreuse.

B. Transformation structurelle

47. Une transformation structurelle inclusive offre à l'Afrique la meilleure voie vers la prospérité. La transformation structurelle doit être au cœur de toute politique destinée à résoudre le problème majeur du chômage dont souffre le continent ainsi qu'à remédier au manque de travail décent et à la faiblesse des revenus. Compte tenu de la diversité des ressources naturelles dont ils sont dotés, les pays africains peuvent entreprendre une transformation structurelle tirée par l'agriculture ou l'industrialisation en diminuant la part dans l'économie de l'agriculture de subsistance à faible productivité et en augmentant celle de l'industrie manufacturière à plus forte productivité. Toutefois, la transformation structurelle s'opère à un rythme très lent en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne. En dépit de sa forte croissance économique et de son urbanisation rapide, le continent est sous-industrialisé, avec un secteur informel encore très important, une faible productivité et une mauvaise répartition des facteurs de production, notamment les terres et la main-d'œuvre²⁶. À titre d'exemple, on estime que l'industrie ne représente que 13,5 % des emplois en 2018²⁷. Le secteur manufacturier existant est dominé par les petites entreprises informelles caractérisées par une très faible productivité, alors que l'accès des entreprises productives à la terre est limité.

²⁶ Manabu Nose, « Road to industrialized Africa : Role of efficient factor market in firm growth », document de travail n° WP/18/184 (Washington, Fonds monétaire international, 2018).

²⁷ Organisation internationale du Travail, Base de données des Indicateurs clefs du marché du travail, Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/ilostat (consultée le 21 novembre 2018).

48. Parmi les options offertes pour assurer la transformation structurelle de l'Afrique figure la diversification de l'économie en développant les activités manufacturières et les secteurs des services à forte intensité de main-d'œuvre, tels que la production de textiles et de vêtements, l'agro-industrie et la transformation agroalimentaire, y compris l'horticulture, le traitement des produits alimentaires, ainsi que les services marchands comme le tourisme, les transports, les services informatiques. Nombre de pays ne disposant pas de ressources naturelles abondantes comme l'Éthiopie, Maurice, le Maroc et le Rwanda sont parvenus à mettre en place une telle stratégie en créant un environnement propice aux investissements dans des infrastructures de qualité et des parcs industriels, en développant l'enseignement et la formation professionnels, en octroyant des titres fonciers et en assurant l'accès aux ressources foncières. Ils ont également visé à doper les exportations, en élaborant un ensemble approprié de politiques commerciales et de change, en réalisant des investissements publics et en procédant à des réformes réglementaires et à des changements institutionnels pour accroître la part des exportations non traditionnelles dans le produit intérieur brut (PIB). Ce faisant, ils ont généré une accélération de la croissance et des emplois décents et des enseignements utiles peuvent être tirés de leur expérience pour l'ensemble du continent. En plus de la création d'emplois dans l'agriculture, l'industrie et les services modernes, ils ont mis en œuvre des politiques qui ont permis aux pauvres et aux travailleurs peu qualifiés de tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre la transformation structurelle. Les pays africains peuvent également renforcer l'impact de la hausse des revenus, de l'urbanisation et de la croissance de la consommation alimentaire dans les villes, en tirant parti des chaînes de valeur locales, régionales et mondiales relatives à la transformation des produits agricoles. Les investissements dans le tourisme et les technologies de l'information et des communications (TIC) permettront également d'améliorer le niveau de vie.

49. La mobilisation de l'épargne intérieure à l'appui de l'investissement productif, l'amélioration des politiques fiscales et du recouvrement des recettes fiscales, le renforcement de l'efficacité des dépenses publiques et la lutte contre les flux financiers illicites figurent parmi les moyens disponibles pour mettre en œuvre les stratégies susmentionnées. Par exemple, l'épargne intérieure en Afrique représentait 422 milliards de dollars par an pendant la période 2009-2016, soit 20 % du PIB du continent. En outre, en 2016, le continent a recouvré 312 milliards de dollars de recettes fiscales, soit environ 1,7 fois plus que les 185 milliards de dollars d'apports de capitaux extérieurs.

50. L'Afrique doit également accélérer l'intégration régionale et le commerce intra-africain afin de bénéficier de plus larges débouchés. Le commerce intra-africain, qui représente environ 10 % du commerce total de l'Afrique, est très faible, sachant que 40 % du commerce de l'Amérique du Nord et 60 % de celui de l'Europe occidentale s'effectuent à l'échelle régionale. Plus de 80 % des exportations de l'Afrique sont destinées à la Chine, aux États-Unis d'Amérique et à l'Union européenne. Pour stimuler le commerce intra-africain, les pays membres de l'Union africaine ont signé en 2018 l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en mettant l'accent sur cinq secteurs prioritaires des services à savoir : les transports, la communication, les finances, le tourisme et les services aux entreprises. Au total, 49 pays ont signé cet accord et 6 l'ont ratifié. Si les 55 pays membres de l'Union africaine y adhèrent, un bloc sera ainsi constitué avec un PIB total de 2 500 milliards de dollars et un marché de 1,2 milliard de personnes.

C. Développement des infrastructures

51. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine mettent notamment l'accent sur l'importance du développement des

infrastructures pour assurer le développement socioéconomique. Les infrastructures dont dispose l'Afrique sont moins nombreuses, moins accessibles et de moindre qualité que celles des autres régions, principalement en raison d'un manque d'investissements. Les besoins du continent en matière d'investissement dans les infrastructures sont estimés à 130 milliards de dollars voire 170 milliards de dollars par an. Le déficit annuel de financement va de 68 milliards de dollars à 108 milliards de dollars. L'accès aux infrastructures de base est également limité. En 2016, seuls 42 % des ménages africains avaient accès à l'électricité⁹. En 2017, seuls 22 % de la population utilisaient l'Internet²⁸.

52. Outre les problèmes d'accès, les services d'infrastructure sont également plus coûteux en Afrique que dans les autres régions en développement. Les entreprises manufacturières y paient en moyenne 0,20 dollar par kWh d'électricité, ce qui est presque quatre fois plus que dans le reste du monde ; les tarifs du transport routier par kilomètre sont deux à quatre fois plus élevés que ceux des États-Unis, les temps de trajet par principaux couloirs d'exportation sont deux à trois fois plus longs qu'en Asie, les tarifs téléphoniques sont environ quatre fois plus hauts qu'en Asie du Sud et les coûts d'accès à Internet sont encore plus élevés, le prix d'un gigaoctet de données correspondant à 18 % du revenu moyen des citoyens, contre 3 % seulement en Asie.

53. Il existe également de fortes inégalités en matière d'infrastructures de base entre les zones rurales et les zones urbaines. Les zones rurales sont en retard par rapport aux zones urbaines s'agissant de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de l'électricité, des routes, des services de santé et d'éducation et de la connectivité. En Afrique australe, par exemple, au cours de la période 2010-2016, 78 % de la population urbaine avaient accès à l'électricité, contre seulement 20 % de la population rurale³. Les femmes et les filles vivant en milieu rural sont particulièrement défavorisées.

54. L'insuffisance du développement des infrastructures en Afrique a des incidences économiques et sociales. Il entraîne une perte de productivité et élimine jusqu'à 2 % du taux de croissance moyen par habitant de l'Afrique. La mauvaise qualité des infrastructures ralentit également le développement social, avec une hausse de la mortalité infantile causée, par exemple, par un faible accès à l'eau et à l'électricité. Pour remédier aux déficits infrastructurels du continent, les dirigeants africains ont adopté le Programme de développement des infrastructures en Afrique. Depuis son lancement en 2012, ce Programme a permis de promouvoir l'investissement des différents pays dans des projets d'infrastructure publique. Par exemple, entre 2015 et 2016, alors que le montant total des engagements en faveur des infrastructures africaines de la part de toutes les sources indiquées est tombé de 78,9 milliards de dollars à 62,5 milliards de dollars, les allocations budgétaires des gouvernements africains sont passées de 24 à 26,3 milliards de dollars. Cependant, le montant investi varie considérablement d'une région à l'autre. Par exemple, l'Afrique centrale est celle qui investit le moins dans les infrastructures par habitant, bien qu'elle en ait fortement besoin. En 2016, seulement 2 % du PIB régional (6,3 milliards de dollars) ont été utilisés pour financer des projets, soit un pourcentage deux fois plus faible que celui des autres régions²⁹.

55. Face à la diminution du financement des infrastructures en Afrique, il importe d'identifier de nouveaux types de financement et de nouveaux investisseurs. Pour financer les projets d'infrastructure, les pays africains ont maintenant d'autres options que l'aide étrangère, comme les envois de fonds des travailleurs, les dons privés provenant de philanthropes et les recettes fiscales. Les fonds souverains, les fonds de

²⁸ Union internationale des télécommunications, ICT Facts and Figures 2017 (Genève 2017).

²⁹ Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Tendances du Financement des Infrastructures en Afrique – 2016* (Abidjan, 2017).

pension, les marchés financiers et l'investissement direct étranger (IDE) sont d'autres sources possibles de financement des infrastructures.

V. Promouvoir la bonne gouvernance et la paix et la sécurité

56. La bonne gouvernance et la paix et la sécurité sont des conditions essentielles à un développement durable et inclusif. Pour que la gouvernance soit efficace, les gouvernements et les autres institutions publiques ne doivent laisser personne de côté, doivent favoriser la participation et doivent rendre des comptes à la population. Les taux nets de satisfaction des Africains concernant leurs services publics sont généralement moins élevés que dans le reste du monde, comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général sur les volets sociaux du NEPAD (E/CN.5/2018/2).

57. Toutefois, les pays africains ont progressé sur le plan de la gouvernance au sens large en soutenant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, un outil d'auto-évaluation sur base volontaire qui vise à promouvoir une gouvernance plus efficace dans quatre domaines thématiques : démocratie et gouvernance politique, gouvernance d'entreprise, gouvernance et gestion économiques et gouvernance socioéconomique. En janvier 2018, 37 pays africains y avaient volontairement adhéré et 21 d'entre eux avaient achevé leur auto-évaluation et avaient fait l'objet d'un examen par les pairs. Des progrès ont été notés dans l'application des programmes d'action nationaux issus de ces évaluations.

58. L'Afrique connaît des avancées démocratiques et la sécurité s'y améliore en longue période, comme le montre la diminution constante du nombre de conflits et de pertes de vies qu'ils entraînent³⁰. Des défis restent toutefois à relever. Des conflits persistent dans certains pays, compromettant la paix et la sécurité et les acquis démocratiques³¹. L'exclusion politique demeure une source de troubles violents, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/73/273-S/2018/566).

59. Le déclenchement ou la répétition de crises et de conflits violents ont une incidence négative sur les populations et sapent les institutions et les mécanismes travaillant pour la paix et le développement et pour la promotion d'un développement durable et inclusif. Afin d'aider les pays africains à prévenir ces événements, l'ONU et l'Union africaine renforcent leurs liens de coordination et ont signé en 2017 le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en 2018. L'ONU continue de s'employer à assurer la cohérence dans l'application de ces deux cadres et de leurs plans d'action.

60. Les pays africains continuent d'améliorer les institutions et les cadres réglementaires conformément aux objectifs et priorités du NEPAD en matière de gouvernance. Il s'agit notamment de lutter contre la corruption. L'Union africaine a proclamé 2018 Année africaine de la lutte contre la corruption, sous le thème : « Vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de l'Afrique ». Les

³⁰ Gilles Olakounlé Yabi, « Peace and security in Africa », note d'information n° 4 de l'Institut pour les études de politique internationale, 2016.

³¹ Union africaine, « Décisions, déclarations et résolution », trentième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, 28-29 janvier 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://au.int/sites/default/files/decisions/33908-assembly_decisions_665_-_689_e.pdf (consultée le 21 novembre 2018).

institutions, les organisations et les citoyens africains sont invités à s'employer à répondre à l'urgence que représente la lutte contre la corruption.

VI. Mobiliser des ressources aux fins du développement

61. La mobilisation des ressources nationales est primordiale pour réaliser les aspirations de l'Afrique en matière de développement. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales. En moyenne, le coefficient de pression fiscale était de 18,2 % en 2016, soit le même niveau qu'en 2015, ce qui représente un net progrès par rapport aux 13,1 % de 2000³². Les recettes fiscales en valeur absolue ont augmenté de 2,3 % entre 2015/16 et 2018/19. Toutefois, l'amélioration du coefficient de pression fiscale est toujours inférieure au seuil optimal de 25 % requis pour financer le développement. Le continent se heurte encore à des obstacles l'empêchant de relever ce coefficient, comme la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions douanières et fiscales, la sensibilisation insuffisante des contribuables et le pourcentage important d'emplois informels. Les pays peuvent intensifier leurs efforts de mobilisation des ressources et accroître les recettes fiscales en diminuant le plus possible les exonérations et abattements fiscaux, en garantissant un meilleur respect des obligations fiscales, en renforçant les capacités des institutions et en luttant contre les flux financiers illicites, la fraude et la corruption.

62. Le ratio entre les dépenses et le PIB s'est accru entre 2008 et 2015, tandis que le ratio entre le montant total des recettes publiques et le PIB est resté inchangé, ce qui a entraîné un creusement des déficits budgétaires. Les financements à des conditions de faveur ont diminué depuis la récession mondiale de 2008, ce qui a amené les pays à financer les déficits au moyen de prêts, alourdissant ainsi le poids de la dette publique. Les ratios de la dette publique ont commencé à augmenter après une longue période de baisse favorisée par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Dans 73 % des pays, la dette brute des administrations publiques s'est aggravée au cours de la période 2013-2016, même si seul un petit nombre de pays ayant bénéficié de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ont accumulé des dettes dépassant le niveau fixé par l'Initiative, malgré l'augmentation des niveaux globaux. Les pays doivent donc impérativement accorder la priorité à la maîtrise de l'accumulation de la dette, en tenant compte de leurs besoins de financement et de leur aptitude à rembourser à mesure que leur économie se développe.

63. Le déficit de la balance des opérations courantes de l'Afrique s'est aussi régulièrement creusé entre 2009 et 2015, notamment en raison des déficits commerciaux. Cette tendance a suscité des inquiétudes quant à leur viabilité, étant donné qu'un déficit non viable de la balance des opérations courantes est un indicateur de la mauvaise santé de l'économie et décourage les investissements directs étrangers. En outre, lorsque ce déficit est important, le risque d'une crise monétaire et d'une accumulation de la dette extérieure s'accroît. L'Afrique est fortement tributaire des sources extérieures, notamment des IDE, des investissements de portefeuille, des envois de fonds, de l'aide publique au développement (APD) et de la dette extérieure, pour financer ses déficits courants. Les envois de fonds, qui représentent un tiers du total des entrées de ressources financières en provenance de l'étranger, ont été la source de financement la plus importante et la plus stable du depuis 2010. Les IDE

³² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 1990-2016* (Paris, 2018).

n'ont cessé d'augmenter, mais l'APD demeure une source importante de financement pour de nombreux pays africains.

64. En 2017, d'après les estimations initiales, les apports bilatéraux d'aide publique au développement se sont chiffrés à environ 29 milliards de dollars, l'aide en faveur de l'Afrique subsaharienne représentant environ 25 milliards de dollars, soit une augmentation d'environ 3 % dans les deux cas³³. Bien que le pourcentage de l'aide à l'Afrique subsaharienne qui passe par le système multilatéral et les organisations de la société civile augmente, l'aide programmable par pays et les flux correspondants ont continué de baisser. L'APD en pourcentage du revenu national brut est restée faible et l'engagement pris par la majorité des membres du Comité d'aide au développement en faveur des pays les moins avancés est loin d'être respecté. Entre 2011 et 2016, le montant brut de l'aide publique au développement bilatérale fournie à l'Afrique a diminué de 10 % et le montant de cette aide destiné à l'Afrique subsaharienne a chuté de 13 % en termes réels. En 2016, les cinq principaux bénéficiaires de l'aide en Afrique subsaharienne étaient l'Éthiopie, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan du Sud et le Nigéria. L'aide a chuté d'au moins 60 % en termes réels au Congo, en Érythrée, à Maurice, en République démocratique du Congo et au Togo³⁴.

VII. Progrès accomplis dans la mise en œuvre cohérente et concertée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

65. L'importance des partenariats de collaboration multipartite a été soulignée dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Il est impératif de mettre en place un partenariat efficace entre les organismes des Nations Unies et l'Union africaine pour veiller à ce que ces deux programmes soient en phase avec les autres cadres de développement convenus au plan international et pris en compte et intégrés dans les cadres nationaux de planification. Une approche harmonisée et intégrée permettra d'éviter les doubles emplois, d'optimiser l'utilisation des ressources et de mobiliser le soutien des partenaires de développement et les parties prenantes nationaux et extérieurs.

66. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine travaillent en étroite collaboration afin de renforcer les synergies. Les conditions dans lesquelles doit s'inscrire la coopération entre elles pour promouvoir une croissance inclusive pour le développement durable de l'Afrique et la transformation sont énoncées dans le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les organisations ont approuvé le Cadre en tant que base d'une coordination renforcée pour réaliser les objectifs stratégiques communs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Elles mèneront des activités et programmes conjoints pour la mise en œuvre effective, le suivi et le contrôle du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ainsi que pour la communication d'informations dans ce sens. Les activités et programmes ciblés par le Cadre seront intégrés aux plans de travail correspondants des deux organisations, dans le respect de leurs mandats et dans la limite des fonds et ressources disponibles,

³³ Organisation de coopération et de développement économiques, « L'aide au développement reste stable et les apports aux pays les plus pauvres augmentent en 2017 », 9 avril 2018. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/fr/developpement/l-aide-au-developpement-reste-stable-et-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-augmentent-en-2017.htm> (consultée le 21 novembre 2018).

³⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, *Development Co-operation to Leave No One Behind : A Snapshot of DAC Member Approaches* (Paris, 2018).

et seront mis en œuvre conformément à leurs règles et procédures pertinentes, en particulier les processus d'examen obligatoire³⁵.

67. Cette coopération a fortement incité l'Organisation des Nations Unies, en particulier la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et la Banque africaine de développement, en tant qu'institution financière, à travailler en synergie. Elle a également jeté les bases de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de la mobilisation de ressources supplémentaires au moyen de méthodes novatrices. Ce partenariat revêt également la forme d'un appui sans réserve des organismes des Nations Unies à la mise en œuvre des programmes et projets de développement de l'Union africaine, y compris le Programme du NEPAD, dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Pour renforcer la cohérence interinstitutions, l'Organisation des Nations Unies a réaménagé les groupes thématiques du Mécanisme afin qu'ils correspondent aux principaux thèmes du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, comme indiqué dans le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD (E/ECA/COE/37/10). Les équipes de pays des Nations Unies, en coordination avec les gouvernements, veilleront également à ce que l'Organisation des Nations Unies intervienne de manière cohérente et intégrée à l'échelle du système pour appuyer les priorités nationales de développement.

VIII Conclusions et recommandations

68. À terme, lutter contre les inégalités est une étape nécessaire pour éliminer l'extrême pauvreté partout dans le monde et réaliser les autres objectifs de développement durable. Les pays africains doivent donc privilégier les politiques et les stratégies qui favorisent la transformation structurelle de l'économie, une croissance inclusive, équitable, soutenue et durable, la création d'emplois et la protection sociale. Ils doivent également moderniser l'agriculture en augmentant les rendements et la productivité par travailleur et investir dans les infrastructures. Enfin, ils doivent promouvoir l'égalité d'accès à une éducation et à des services de santé de qualité, encourager l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres et renforcer la bonne gouvernance.

69. Afin de continuer à favoriser le progrès social en Afrique, la Commission du développement social voudra sans doute examiner les recommandations suivantes :

a) Les pays africains doivent promouvoir activement une transformation structurelle inclusive, grâce à l'industrialisation, et doper la productivité agricole, afin de favoriser une croissance économique équitable et soutenue, d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim, de lutter contre les inégalités et de créer des emplois décents pour tous ;

b) Les pays africains doivent investir dans le développement du capital humain, notamment dans l'enseignement et la formation professionnelle, ainsi que dans la couverture sanitaire universelle, et protéger les populations contre les maladies infectieuses évitables ;

c) Pour prévenir la pauvreté et ne laisser personne de côté, les pays africains doivent investir dans la protection sociale en établissant des systèmes

³⁵ Commission économique pour l'Afrique, *Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030* (Addis-Abeba, 2018). Disponible à l'adresse suivante : https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/au-un-implementation-framework-for-a2063-and-a2030_web_fr.pdf (consulté le 21 novembre 2018).

de protection sociale adaptés au contexte national, ou en renforçant les systèmes existants, le cas échéant, de façon à assurer à chacun une couverture tout au long de la vie. Il faut en particulier élargir la couverture aux enfants, aux mères ayant des enfants en bas âge, aux personnes handicapées et aux autres catégories vulnérables de la population, notamment ceux et celles qui vivent dans des zones rurales, les chômeurs ou les travailleurs du secteur informel ;

d) Les pays doivent également encourager l'investissement privé national en tirant parti de l'épargne nationale et des envois de fonds et en améliorant la réglementation de l'investissement public, renforcer l'intégration régionale en assurant la mise en place effective de la Zone de libre-échange continentale africaine et enrayer les flux financiers illicites ;

e) Les pays africains doivent œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité et encourager la bonne gouvernance économique et politique en renforçant l'obligation de rendre compte et en assurant une plus grande transparence des données administratives et des services publics, en améliorant le climat des affaires et en investissant dans le développement des capacités institutionnelles, y compris les capacités statistiques, afin de faciliter le suivi et la communication d'informations sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de manière cohérente et concertée ;

f) Les partenaires de développement, notamment le système des Nations Unies, doivent continuer d'appuyer la mise en œuvre des priorités de développement de l'Afrique, telles que définies dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Les organismes des Nations Unies doivent continuer de soutenir l'Afrique de manière concertée et cohérente, y compris dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses groupes thématiques réaménagés, et du système des coordonnateurs résidents afin de garantir une meilleure harmonisation des politiques à mettre en œuvre aux niveaux régional et national. Ils peuvent également appuyer davantage les pays en améliorant encore la qualité des recherches stratégiques, des produits axés sur le savoir et de l'assistance technique indispensables au renforcement des capacités nationales.
